

CHESSY INFOS

Bimestriel
d'informations
municipales
AVRIL
2025

N° 153



CHESSY
— les Mines —



EDITO

Chères Cassissiennes, Chers Cassissiens,

■ Chères Cassissiennes, Chers Cassissiens,

■ A la rentrée de septembre 2025, une classe va être supprimée au groupe scolaire public portant ainsi le nombre de classes de neuf à huit. Cette décision a été prise par les services académiques de l'Education Nationale au regard de la baisse des effectifs. En effet, au mois de juin un groupe important de CM2 (plus de trente) va partir au collège, alors que le nombre d'inscriptions attendu est bien plus faible. Cette diminution du nombre d'élèves est à mettre en corrélation avec la baisse du taux de natalité observée sur le territoire national, cette diminution est encore plus marquée sur notre communauté de communes et sur notre commune (36 naissances en 2016, 22 en 2022, 15 en 2023, 14 en 2024). Cette tendance semble se confirmer en 2025 (3 naissances à ce jour), ce qui laisse supposer une nouvelle fermeture de classe dans les années à venir.

■ A propos de l'école, le nouveau fournisseur des repas de la cantine, la société API, tient aujourd'hui ses engagements. La qualité des repas s'est considérablement améliorée comme nous l'ont indiqué les enfants, les parents, le personnel communal et les enseignants.

■ Suite au travail accompli par le groupe chargé du projet « vidéoprotection », la commission communale des appels d'offres s'est réunie le 31 mars pour étudier les propositions des candidats. A l'issue de cette séance, une société a été désignée titulaire du marché, une première réunion de lancement des travaux aura lieu le 14 avril. Le planning annoncé devrait être tenu.

■ L'État a octroyé à la Compagnie d'Exploration de la Brévenne (CEB) un permis de recherches de mines dans le département du Rhône par arrêté ministériel du 2 juillet 2024, publié au journal officiel le 12 juillet 2024. Ce projet a pour objectif d'évaluer la qualité et la quantité des ressources minières présentes sur chaque site concerné, dont les mines de Chessy. Dans un premier temps, CEB souhaite actualiser l'étude de faisabilité réalisée en 1986 sur le gisement de Chessy, suite aux travaux d'exploration du BRGM. Cette étude permettra d'obtenir une première analyse économique qui mettra en évidence les différents travaux de recherches nécessaires pour accéder aux ressources du gisement et envisager une éventuelle mise en production future. Cette étude a été initiée sur le second semestre 2024 et devrait se poursuivre sur l'année 2025. En parallèle, en inventaire de la faune, de la flore et des habitats

naturels va être entrepris dès 2025 sur les sites afin de recenser les sensibilités naturelles présentes sur le territoire couvert par le Permis d'Exploration et de Recherche. Il est à noter que le CEB informe régulièrement les collectivités locales concernées.

■ Lors de sa séance du 7 avril, le conseil municipal a approuvé le budget 2025 qui s'avère un budget bénéficiant du bon résultat de 2024, obtenu grâce aux décisions de maîtrise financière prises au début de l'année 2024, avec notamment le report de certains investissements. Cet exercice va nous permettre de réaliser de nouveaux travaux ou projets comme la rénovation de la Place Centrale, la mise en place d'un système de vidéoprotection et le lancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme, et cela sans avoir recours à un emprunt, ni augmenter le taux communal de la taxe foncière. D'autres investissements seront aussi réalisés comme l'achat de matériels techniques, l'achat de mobiliers et d'un tableau blanc interactif pour l'école, le remplacement de l'éclairage et du battant de la grosse cloche de l'église...

Je remercie la commission finance pour leur investissement, et plus particulièrement monsieur André DENOYELLE, premier adjoint et, madame Audrey GUYOT, directrice générale des services.

■ Suite au départ de madame OTTELI du poste de secrétariat d'accueil pour occuper un nouvel emploi dans une autre collectivité, une nouvelle personne a été recrutée. Madame BOYER a pris ses fonctions le 1er avril. Je leur souhaite une bonne installation dans leurs emplois respectifs.

■ Cette année, le 8 mai, nous allons fêter le 80ème anniversaire de l'armistice de la seconde guerre mondiale. Le Conseil Municipal des Enfants va mettre en œuvre différentes animations pour célébrer cet événement particulier. Ce souvenir de mémoire est d'autant plus important au regard de la conjoncture internationale. Je vous espère nombreux pour assister à cette commémoration.

■ Je terminerai sur une note joyeuse en vous rappelant deux événements communaux festifs importants auxquels vous êtes invités le 14 juin :

- dès 9h30, l'accueil des nouveaux habitants, avec la visite du village et le pot convivial,
- la fête du village dès l'après-midi.

Suivre les programmes sur le site internet de la mairie et ses réseaux sociaux.

Venez nombreux !

Thierry Padilla
Maire

AVIS DE MAIRIE :

INCIVILITÉS

- Nous subissons encore et toujours des incivilités, nous regrettons ce manque de savoir vivre ensemble et déplorons le manque de respect du travail des agents communaux.
- Pendant qu'ils réparent, qu'ils nettoient, ils ne peuvent pas effectuer leur travail comme il est programmé pour le bon entretien de notre village. Nous avons envie de rappeler là cette valeur essentielle qu'est le RESPECT

SITE INTERNET DE LA MAIRIE

- Sur le site internet de la mairie, une page dédiée à vos organisations d'événement est mise à jour (réservations de salles, etc.).

NUISANCES SONORES

- **RAPPEL** : Vous pouvez générer des nuisances sonores en effectuant des travaux de bricolage, de jardinage, aux points propres en jetant les bouteilles qui se cassent dans le conteneur...
- Pour respecter votre voisinage et le bien vivre ensemble, nous vous demandons de respecter les horaires de l'Arrêté Préfectoral :
Les jours de semaine : de 8h30 à 12h / 14h30 à 19h30.
Le samedi : de 10h à 12h / 15h à 19h.
Le dimanche : de 10h à 12h.

TAILLE DES HAIES

- Vous devez tailler vos haies, arbres et arbustes qui dépassent sur la voie publique. Si la mairie doit effectuer ces tailles pour des raisons de sécurité, elle vous transmettra la facture correspondante.

VIDÉOPROTECTION

- La mise en place du projet de la vidéoprotection avance normalement et devrait être en place à l'été.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

- **RAPPEL** : La commune organise le ramassage des encombrants tous les premiers mercredis du mois. Il s'agit d'objets très volumineux tels que canapés, machines à laver... Sauf les pneus, les produits toxiques, les ordures ménagères... qui ne peuvent être emmenés par soi-même à la déchetterie.

- La personne qui souhaite bénéficier de ce service doit venir s'inscrire en Mairie au plus tard le mardi précédent, il devra inscrire l'article qui sera à ramasser. UN SEUL encombrant par demandeur devra être disposés devant l'habitation pour le mercredi 7h. Pour la bonne marche de ce service et la sécurité des agents communaux, il convient à chacun de respecter

les trois points suivants :

- Le demandeur ne dépose qu'UN SEUL objet, s'il trop volumineux et qu'il ne peut emmener à la déchetterie.
- Le demandeur s'inscrit à la mairie au plus tard le dernier mardi précédent le 1er mercredi du mois et inscrit l'article à ramasser.
- Le demandeur dépose son encombrant avant le mardi 7h.

CARNAVAL DES ENFANTS

- Le carnaval s'est bien passé un beau dimanche de printemps. Les enfants et parents étaient nombreux. La buvette a rapporté 329€ de bénéfice ! Elle sera reversée à l'association Petits Prince.





AVIS DE MAIRIE

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945



■ L'équipe municipale souhaite donner une visibilité particulière à cette commémoration des 80 ans de la Libération du 8 mai 1945.

80 ans... c'était il y a longtemps !

80 ans... et pourtant, certains de nos aînés ont pu vivre ce moment-là !

80 ans...

la Libération, l'allégresse, célébrons cette fête !

Rendez-vous à 11h devant la mairie.

GRANDE JOURNÉE COMMUNALE LE SAMEDI 14 JUIN

■ **L'accueil des nouveaux arrivants** aura lieu cette année le samedi 14 juin : rendez-vous à 9h30 devant la mairie, programme :

- le mot du maire,
- la visite du village,
- et le pot de l'amitié « insolite ».

■ Inscrivez-vous pour participer, surtout si vous n'avez jamais effectué la visite historique du village : <https://www.chessy69.fr/vivre-a-chessy/nouveaux-arrivants/>

■ Fête du village :

- 15h30/18h30 : stands associatifs et de jeux pour tous les enfants, côtés petit parc et city stade
- 18h : marché nocturne artisanal local
- A partir de 18h30 : barbecue, stand de crêpes, animation musicale (côté stade)
- A 22h : LE Feu d'artifice cassissien au stade !

VOUS ÊTES ARTISAN CRÉATEUR À CHESSY ?

■ Cela tombe bien, faites-vous connaître auprès de la mairie de Chessy les mines, à la commission vie sociale et culturelle, nous aimerions mettre en avant votre savoir-faire local lors de notre prochaine fête du village en organisant un marché des créateurs à partir de 18h le 14/06/2025 vers le stade de foot.

Une occasion de vous connaître et de montrer votre savoir-faire à tous les cassissiens !

Nous avons déjà un créateur d'objet et de jouet en bois et un créateur de savon, mais il y a encore de la place !

Déposez vos coordonnées à la mairie, à l'attention de Mme PIERRE DAVIGNON et nous vous re contacterons rapidement !

POSE DE NIDS À HIRONDELLE

■ Avec l'association D.I.M. (Demain Ici et Maintenant), nous avons effectué le comptage des nids d'hirondelle à deux reprises, 2 ans de suite et constaté une grosse chute du nombre de nids habités et pourtant nous avons besoin de ces passereaux, ils dévorent les moustiques qui nous envahissent ces dernières années.

Cette association du territoire nous a donné 6 nids et nous avons profité de la dépose des guirlandes de Noël et d'avoir à notre disposition un élévateur pour les poser à l'école privée, rue des Marais.

Nous remercions les agents et l'association pour avoir réalisé cette action en faveur de la biodiversité, espérant que les nids soient colonisés dès cette année

frelons asiatiques et près des ruches sur des terrains communaux.

L'association La Vigneronne en a déjà installé 2 et nous la remercions.





LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

■ PROTOCOLE DE PIÉGEAGE DE PRINTEMPS— 2025

La commune a acheté des pièges, toujours en attente de livraison, ils seront posés près des anciens nids de frelons asiatiques et près des ruches sur des terrains communaux. L'association La Vigneronne en a déjà installé 2 et nous la remercions : déjà plus de 20 frelons asiatiques piégés !

Pourquoi piéger le Frelon Asiatique au printemps ?



Le piégeage de printemps s'inscrit dans un plan de lutte global contre *Vespa Velutina*, pour éradiquer tôt en saison les fondatrices frelon asiatique et tenter de limiter le nombre de colonies pendant la saison.

Où piéger ?

- autour des ruchers
- autour des nids non détruits l'année précédente

⇒ installer le maximum de pièges, en hauteur — autour de 1.20m, avec une exposition lumineuse.

Quand piéger ?



Date de début: Mars, après les dernières gelées, quand 3 jours > 15°C

Durée: 8 semaines continues avec fin au 15 mai

■ Un piégeage de printemps efficace pourrait nous permettre de voir baisser le nombre de nids à détruire.

L'animateur référent de notre village saura vous guider durant toute la période du piégeage de printemps, notamment, vous pouvez le contacter via la mairie.

Quels pièges utiliser ?



Utiliser les pièges **les plus sélectifs possibles**, afin de préserver la biodiversité: pièges de type nasse → Beevital, Robida, RedTrap, Vespacatch SELECT..., équipés de cône d'entrée dont l'orifice est adapté à la taille du frelon asiatique, afin de retenir les fondatrices et ouvrières et exclure les insectes non cibles.

Les bouteilles ou cloches sont à bannir, dès lors que les insectes piégés peuvent se noyer dans l'appât.

Quels appâts ?

Appâts liquides:

- Mélanges:
 - 1/3 de bière, 1/3 sirop de fruits rouges, 1/3 de vin (blanc/rouge)
 - 1 litre d'eau, 300 gr de sucre, 1 cm3 de levure de boulanger
- Jus ou nectars suivants: nectar de banane, jus de cirier

! Le contenant doit protéger le liquide par une grille fine ou de la paille pour éviter la noyade



La diffusion dépend de la fraîcheur de l'appât. Plus les températures sont élevées, plus l'évaporation est importante et l'attractivité faiblit rapidement

Appâts solides: laisser un frelon asiatique dans le piège— en vie ou mort, c'est un des meilleurs appât !

L'HERBE DE LA PAMPA, UNE BELLE PLANTE MAIS TROP ENVAHISSANTE

■ L'herbe de la Pampa (*Cortaderia seloana*), est interdite en France hexagonale depuis l'arrêté ministériel du 2 mars 2023. Cette plante ornementale, souvent utilisée pour garnir des compositions florales ou pour ajouter une petite touche bohème à sa déco, est devenue indésirable. Omniprésente dans nos paysages, elle menace les autres espèces locales. Sa reproduction est extrêmement rapide et libère des centaines de milliers de graines dispersées par le vent. Sa présence réduit celle d'autres plantes, qui deviennent plus rares ou disparaissent complètement. De plus, cette espèce n'apporte aucun réel bénéfice à la faune locale. Enfin, l'herbe de la Pampa peut provoquer des irritations chez les personnes allergiques.

■ En cas de non-respect de ces réglementations, les articles L415-3 et L415-1 du Code de l'environnement précisent les sanctions auxquelles s'exposent les professionnels et les particuliers : « jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende pour le fait de :« introduire volontairement dans le milieu naturel, de transporter, colporter, utiliser, mettre en vente, vendre ou acheter un spécimen d'une espèce animale ou végétale :« indigène ou non-indigène présente sur les listes d'espèces envahissante ».





AVIS DE MAIRIE

BIEN VIVRE ENSEMBLE À LA CAMPAGNE

■ Au printemps, nous avons envie de sortir nous promener, prendre l'air, redécouvrir la nature naissante, toute la poésie de la vie.

Nous souhaitons vous sensibiliser sur l'aspect reproduction de la faune sauvage ainsi que sur la protection des cultures.

C'est la vigne qui donne la richesse à notre beau paysage du Beaujolais et le respect de cette production et des vignes est essentiel.

Il est important que les espèces sauvages aient des zones où il n'y a pas de fréquentation, notamment chiens et chats, qui sont souvent les plus intrusifs dans ces espaces de vie et de reproduction.

Pour vos promenades :

- merci de respecter les sentiers balisés par les fédérations randonnées, avec leur balisage traditionnel, vous pouvez trouver des informations sur notre site internet <https://www.chessy69.fr/cadre-de-vie/tourisme/>

- merci de tenir les chiens en laisse, notamment pour éviter leur divagation sur les terrains privés où niche la faune sauvage.

- merci de respecter les propriétés privées.

- merci de respecter les vignes, les prés, les terrains non clos de nos viticulteurs, agriculteurs... ils sont également privés.

Ci-dessous une carte des sentiers communaux pour vos promenades.

Attention, ceux se terminant avec un X sont sans issue, car débouchant sur des propriétés privées.



COMMÉMORATION DU 8 MAI

Rendez-vous devant la mairie à 11h00

**commémoration des 80 ans de la Libération
du 8 mai 1945**

**80 ANS... C'ÉTAIT IL Y A LONGTEMPS !
80 ANS... ET POURTANT, CERTAINS DE NOS
AINÉS ONT PU VIVRE CE MOMENT-LÀ !**

**80 ANS...
LA LIBÉRATION, L'ALLÉGRESSE,
CÉLÉBRONS CETTE FÊTE !**



CONSEILS MUNICIPAUX

Les Comptes-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles à la consultation sur les panneaux d'affichage communaux et sur le site internet communal, rubrique «vie municipale»

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2025 DELIBERATIONS :

■ N° 25-03 APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA VIDÉOPROTECTION

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 24-97 en date du 9 décembre 2024 relative à l'autorisation de déposer des demandes de subventions (Etat, Département et Région) pour le déploiement de la vidéoprotection sur la commune.

Monsieur le Maire expose : L'étude financière du projet nous a été transmise par notre assistant à maîtrise d'ouvrage, le cabinet LBConseil. Le montant total des dépenses s'élève à 183 490,00 € HT en investissement (soit 220 188,00 € TTC) et 7 000,00 € HT en fonctionnement (soit 8 400,00 €). Suite à une réunion ayant eu lieu en mairie le 7 janvier, le plan de financement a été revu avec une part communale (autofinancement) de 44 037,60 € TTC (soit 20 % du montant total des dépenses HT). Pour information complémentaire, nous avons reçu début janvier, l'arrêté préfectoral n° 69-2024-12-19-00005 du 19 décembre 2024 portant autorisation d'exploitation d'un système de vidéoprotection sur la commune de Chessy les Mines.

Les élus s'interrogent sur le nombre et la localisation exacte des caméras. Le Maire explique que 20 caméras seront déployées sur la commune et qu'elles seront situées à des endroits stratégiques, tels que les entrées et sorties du villages, la mairie, la salle des fêtes, le centre technique, le square. Le dossier qui a été travaillé en commission est consultable en mairie et sera présenté lors du prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

- D'ADOPTER le plan de financement suivant :

Financiers	Montant HT subventions sollicitées	Taux
ETAT – DETR	15 000,00 €	8 %
Conseil départemental – Partenariat Territorial	40 047,00 €	22 %
Conseil régional	91 745,00 €	50 %
Autofinancement	36 698,00 € (44 037,60 € TTC)	20 %

- D'AUTORISER le Maire à déposer des demandes de subvention auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'Etat pour ce projet, selon le plan de financement proposé.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

■ N° 25-04 VOTES DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 24-64 du 9 septembre 2024 selon laquelle :

- les tarifs du restaurant scolaire à compter

du 1er septembre 2024 sont :

Lieu de résidence	Tarif forfaitaire par repas
Chessy	4,80 €
Extérieure à Chessy	5,30 €

- les décisions prises à compter du 1er septembre 2024 sont :
- suspension des tarifs majorés jusqu'au changement de prestataire de repas,
- facturation au tarif normal des repas réservés mais non consommés jusqu'au changement de prestataire de repas,
- facturation au tarif normal des repas consommés mais non réservés jusqu'au changement de prestataire de repas.

Comme annoncé lors du dernier Conseil Municipal de l'année, la collectivité a procédé à une consultation adaptée ouverte en application de l'article R.2123-1 1° du Code de commande publique le 21 octobre 2024, dans le but de changer de prestataire de repas. Après analyse, le candidat retenu est le groupe API RESTAURATION dont l'offre propose un tarif inférieur à celui de l'ancien prestataire (CHESSY ACCUEIL RESTAURATION) : - 0,41 € par repas pour les élémentaires et - 0,53 € par repas pour les maternelles.

Le contrat avec API RESTAURATION a pris effet au 1er janvier 2025 pour une durée de 18 mois renouvelable une fois pour 12 mois, soit 30 mois au total.

Malgré la demande de la collectivité dans le cahier des charges (2 jours maximum pour les commandes de repas), tous les candidats ayant déposé une offre imposaient une commande de repas la semaine A pour la semaine B, soit minimum 7 jours avant chaque repas. La collectivité a donc annoncé aux familles que ce point n'a pu être honoré et que les délais restent inchangés pour elles. La responsable du service de restauration reçoit cependant assez régulièrement des demandes d'inscription ou d'annulation hors délai, pour des raisons professionnelles ou pour convenance personnelle. Actuellement, elle est autorisée à les accepter si ces demandes sont déposées au plus tard la veille à 9h30, un ajustement des commandes étant toléré par le nouveau traiteur dans la limite minimale ou maximale de 10 % par jour. Les annulations et inscriptions hors délai étaient précédemment facturées car aucun ajustement n'était toléré par le précédent traiteur.

Le changement de traiteur a également entraîné une modification de traitement pour les repas dits spécifiques (pour les enfants porteurs d'un PAI pour allergie(s) alimentaire(s)) :

en effet, à compter du 1er janvier 2025, aucun repas spécifique n'est livré. Les familles ont été informées que, pour les enfants concernés, et inscrits à la cantine, un panier repas complet devra être apporté. Un tarif « d'accueil et d'encadrement » doit donc être mis en place.

Monsieur le Maire explique également que, pour encadrer les enfants (dont l'effectif est très important chaque jour) dans le respect des taux fixés par la législation, la collectivité a renforcé ses équipes par le recrutement d'agents contractuels, entraînant un coût non négligeable pour le budget communal. Ce temps méridien est aujourd'hui composé d'une équipe d'agents communaux dont l'effectif est de 9 et respecte les taux d'encadrement imposés par la législation. Le temps méridien tourne, chaque jour, sur deux services (11h30 à 12h30 et 12h30 à 13h30) pris en charge par trois équipes d'agents communaux ainsi composées :

- 1er service :
 - cantine (maternelle + CP/CE1) : 6 agents (1 ATSEM titulaire, 1 responsable de cantine titulaire et 4 agents contractuels)
 - cour primaire : 3 agents (1 titulaire et 2 contractuels)
- 2ème service :
 - cantine (CE1 à CM2) : 3 agents (1 responsable de cantine titulaire et 2 agents contractuels)
 - cour primaire : 3 agents (1 titulaire et 2 contractuels)
 - cour maternelle + surveillance couchette : 3 agents (1 ATSEM titulaire et 2 contractuels)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

- DE MAINTENIR les tarifs du restaurant scolaire,
 - DE CRÉER un tarif forfaitaire d'accueil et d'encadrement de 1,30 €, uniquement pour les enfants apportant leur repas,
 - DE SUPPRIMER les tarifs majorés, au regard des délais imposés par le prestataire, mais de facturer les repas annulés hors délai s'ils font augmenter l'ajustement toléré par le traiteur (10 %),
 - DE METTRE EN PLACE ces dispositions à compter du 1er janvier 2025.
- ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

■ N° 25-05 VOTE DES TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 24-51 du 9 septembre 2024 selon laquelle les tarifs de l'accueil périscolaire sont (inchangés depuis 2015, à l'exception de la majoration mise en place en septembre 2023) :

Lieu de résidence	Tarif forfaitaire accueil du matin (7h30 à 8h30)	Tarif majoré (non annulation ou retard)	Tarif forfaitaire accueil du soir (16h30 à 18h)	Tarif majoré (non annulation ou retard)	Tarif forfaitaire accueil du soir (post-étude, de 17h45 à 18h)	Tarif majoré (non annulation ou retard)
Chessy	2 €	2,50 €	3 €	3,75 €	1 €	1,25 €
Extérieure à Chessy	3 €	3,75 €	4,50 €	5,60 €	1 €	1,25 €

Monsieur le Maire explique que :

- la mise en place des tarifs majorés avait du sens lorsqu'elles ont été mises en place en 2023 (beaucoup d'abus de la part de certaines familles, entres autres : inscriptions de dernière minute ou absences non communiquées à l'équipe périscolaire). Les parents d'élèves ont plusieurs fois fait déposer en mairie une demande de réévaluation des tarifs du service, qu'ils jugent trop coûteux, et/ou de suppression des majorations.
- pour encadrer les enfants (dont l'effectif est très important chaque jour) dans le respect des taux fixés par la législation, la collectivité a renforcé ses équipes par le recrutement d'agents contractuels, entraînant un coût non négligeable pour le budget communal. L'accueil périscolaire est composé, le matin comme le soir, d'une équipe de 3 agents communaux (1 titulaire et 2 contractuels). La salle dédiée n'étant pas toujours adaptée aux effectifs (souvent plus importants le soir), l'équipe se divise en deux groupes et utilisent une salle voisine qui doit faire l'objet d'un entretien en fin de journée (= augmentation du temps de travail d'un agent communal).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

- DE SUPPRIMER les tarifs majorés de l'accueil périscolaire,
- DE FACTURER les familles n'ayant pas prévenu le service de l'absence de leur enfant inscrit, au tarif plein (soit 3 €),
- DE METTRE EN PLACE une tarification à la demi-heure pour les enfants inscrits et présents (toute demi-heure entamée étant due) :

Lieu de résidence	Tarif accueil du matin (7h30 à 8h30)	Tarif accueil du matin (8h à 8h30)	Tarif accueil du soir (16h30 à 17h)	Tarif accueil du soir (16h30 à 17h30)	Tarif accueil du soir (16h30 à 18h)	Tarif accueil du soir/post-étude (17h45 à 18h)
Chessy	2 €	1 €	1 €	2 €	3 €	1 €
Extérieure à Chessy	3 €	2 €	2,50 €	3,50 €	4,50 €	1 €

- DE METTRE EN PLACE ces dispositions à compter du 1er janvier 2025 et 1er février 2025 pour les tarifs à la demi-heure.
- ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

■ N° 25-06 APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR D'UTILISATION DES JARDINS FAMILIAUX

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Chessy les Mines met à disposition des Cassissiens des jardins familiaux dont elle est propriétaire, en contrepartie d'une participation financière et d'un engagement à respecter les points énoncés dans le présent règlement intérieur.

Cette mise à disposition s'inscrit dans une démarche de développement durable et de responsabilité sociétale engagée par la commune, autour des valeurs suivantes : Convivialité, Courtoisie, Solidarité, Équité, Entraide, Respect des autres et de l'Environnement.

Ces jardins familiaux offrent aux Cassissiens la possibilité de cultiver et de récolter des produits potagers tout en favorisant le lien social et l'échange.





CONSEILS MUNICIPAUX

Les Comptes-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles à la consultation sur les panneaux d'affichage communaux et sur le site internet communal, rubrique «vie municipale»

Monsieur le Maire expose : Le règlement intérieur actuel d'utilisation des jardins familiaux méritant d'être actualisé, Mesdames Gaëlle LEGLISE et Audrey GUYOT se sont penchées sur la rédaction d'un nouveau règlement. Cette démarche ayant également pour but de retrouver une organisation saine dans la gestion de ces jardins.

Monsieur Jean-Noël BERERD demande si les jardins communaux, situés le long de l'Azergues après le complexe sportif, font partie de ce règlement. Le Maire demande une étude sur le sujet (confirmation du propriétaire de ces parcelles et, le cas échéant, intégration de celles-ci au présent règlement par avenant).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

- D'APPROUVER les dispositions du règlement intérieur d'utilisation des jardins familiaux,
- DE METTRE EN PLACE ce règlement dès le mois de janvier 2025.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

■ N° 25-07 RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LE PRÊT DE MATÉRIEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 24-100 du 9 décembre 2024 relative au règlement pour le prêt de matériel communal aux associations cassisiennes.

Il convient aujourd'hui de délibérer sur le règlement du prêt de matériel communal pour les particuliers résidants à Chessy et les commerçants et entreprises implantés sur la commune. Dans un objectif de simplification, un règlement intérieur commun est proposé, avec dispositions identiques pour tous.

Madame Agnès PIERRE DAVIGNON demande si les associations doivent absolument payer la caution à chaque réservation surtout au regard du montant. Le Maire répond que cette caution n'est pas encaissée et qu'elle doit servir à responsabiliser les utilisateurs du bien communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

- D'APPROUVER les dispositions du règlement intérieur pour le prêt de matériel communal,
- DE METTRE EN PLACE ce règlement dès le mois de janvier 2025.

ADOPTÉ

à 12 voix pour
à 1 abstention

■ N° 25-09 CRÉATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE RELATIVE A L'ENTENTE CHESSY/CHÂTILLON :

Monsieur le Maire expose :

Suite au retrait de la délibération n° 24-95 du 9 décembre 2024, il convient de procéder à la désignation de trois membres, parmi les conseillers municipaux, pour la commission municipale qui travaillera sur le projet d'entente avec la commune de Châtillon.

Vu l'article L.5221-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 24111802 du 18 novembre 2024 de la commune de Châtillon,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

- DE CRÉER une commission municipale relative à l'entente Chessy/Châtillon,
- DE DÉSIGNER, parmi les conseillers municipaux, les trois membres suivants pour faire partie de cette commission :
 - Thierry PADILLA
 - André DENOYELLE
 - Luc PIERRON

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

■ N° 25-10 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'APEL ST JOSEPH

Monsieur le Maire expose :

L'APEL St Joseph a déposé une demande de subvention pour l'année scolaire 2024-2025 d'un montant de 700 euros.

Il est rappelé que les demandes de subvention de l'APEL St Joseph sont soumises à une formule de calcul, au regard du montant versé au Sou des écoles pour la même année scolaire.

Rappel de la formule de calcul :

(montant de la subvention versée au Sou des écoles / nombre d'enfants scolarisés à l'école publique) x nombre d'enfants de Chessy scolarisés à l'école privée St Joseph

Nombre d'enfants scolarisés à l'école publique (année scolaire 2024/2025) : 208

Nombre d'enfants scolarisés à l'école privée et résidant à Chessy (année scolaire 2024/2025) : 36

Somme allouée au Sou des écoles au titre de l'année scolaire 2024/2025 (délibération n° 24-101) : 4 700 €

La somme pouvant être allouée à l'APEL St Joseph au titre de l'année scolaire 2024/2025 est donc de (4700 €/208) *36 = 813,46 €

Pour rappel, le conseil municipal avait décidé de verser la somme de 863,37 euros à cette association au titre de l'année scolaire précédente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

- D'ACCORDER la demande de subvention de l'APEL Saint-Joseph,

- DE VERSER la somme de 813,46 euros à cette association.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

■ N° 25-11 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur le Maire expose :

Par courrier, l'Amicale des anciens combattants Chessy/Le Breuil sollicite la collectivité pour l'octroi d'une subvention.

Pour rappel, leur dernière demande date de septembre 2021 et l'assemblée délibérante avait décidé de leur verser la somme de 150 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

- DE VERSER la somme de 150 euros à l'Association des anciens combattants Chessy/Le Breuil

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

■ INFORMATIONS DIVERSES :

■ 5.1 Projet : Aménagement de la Place Centrale: la consultation auprès des entreprises a été déposée le 31 décembre 2024 dans le cadre d'une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et 4 du code de commande publique. La date limite de remise des offres a été fixée au 31 janvier 2025.

■ 5.2 Révision du PLU : la rédaction du cahier des charges pour lancer la consultation auprès des cabinets est bien avancée, l'objectif étant d'avoir un PLU révisé pour le prochain mandat. Monsieur DENOYELLE en profite pour informer que l'enquête publique sur le projet de révision du SCoT a pris fin le 19 décembre 2024 et que la CCBPD tendrait vers un PLUi.

■ 5.4 Information du SYDER sur l'évolution des prix de l'électricité en 2025 : en tant qu'acheteur groupé d'électricité pour les collectivités, le SYDER a mis en œuvre une stratégie d'achat pour anticiper les fluctuations du marché sur la période 2025. Cette démarche a permis à ses membres de bénéficier, pour cette nouvelle année, de tarifs d'électricité très majoritairement inférieurs à ceux appliqués en 2024, selon les différents segments de puissance. Le SYDER rappelle que ces prix obtenus correspondent à la part variable de la « composante énergie » des contrats de fourniture d'électricité en vigueur en 2025, c'est-à-dire le prix annuel de l'électricité hors abonnement, hors coûts d'acheminement de l'électricité dans le réseau et hors taxes et contributions diverses. Le détail des prix des différents segments est transmis en pièce jointe à la présente note.

Concernant les coûts d'acheminement (TURPE), ils représentent environ 20 % à 30 % d'une facture d'électricité TTC en moyenne, en fonction du prix de

l'électricité. Fixés par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), ces coûts sont incompressibles et liés à l'entretien des réseaux d'électricité. Bien que le SYDER n'ai pas de contrôle direct sur cette composante, des augmentations sont envisagées par le régulateur de l'énergie pour accompagner la modernisation des infrastructures.

La CRE a annoncé en décembre dernier que l'évolution du niveau du TURPE aura lieu exceptionnellement au 1er Février 2025. La hausse du TURPE est estimée à environ 10 %, ce qui se traduira par une augmentation de notre facture de l'ordre de 2 à 3 % TTC.

S'agissant des taxes et contributions, qui constituent environ 20 % à 30 % du montant total d'une facture d'électricité, celles-ci comprennent :

- La Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA), qui est un pourcentage de la part fixe du tarif d'acheminement (TURPE),

- L'accise sur l'électricité (nouveau nom de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité, TCFE, ou encore de la CSPE depuis le 1er janvier 2022),

- La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), qui s'applique à 20 % sur le montant total lié à la consommation d'électricité (y compris accise sur l'électricité) et à 5,5 % aujourd'hui sur le montant total lié à l'abonnement (y compris CTA).

Dans le cadre de la loi de finances pour 2025, qui devrait être présentée par le nouveau gouvernement en ce début d'année, des incertitudes sur des augmentations de certaines composantes demeurent présentes, bien qu'aucune hausse de TVA sur la part abonnement des contrats de fourniture d'énergie ne semble prévue.

En tout état de cause, en application de l'arrêté du 20 décembre 2024, le tarif normal d'Accise sur l'électricité s'établit au 1er février 2025 à 33,70 €/MWh pour la catégorie « ménages et assimilés » (contre 21,00 €/MWh actuellement). Cette augmentation a un impact direct sur le coût final de l'électricité pour les collectivités.

Bien que nous ne disposions pas encore de précisions quant à la nature et au contour exact de l'ensemble des augmentations, liées aux taxes et aux coûts d'acheminement, nous sommes néanmoins certains que ces trajectoires budgétaires impacteront inévitablement le coût final de l'énergie pour les collectivités.

■ 5.5 Par courrier daté du 9 janvier 2025, nous avons appris que l'Etat verserait une dotation, pour l'exercice 2024, au titre du « filet inflation 2023 » pour un montant de 39 231 €. Cette dotation fait suite à un dossier déposé courant 2023 dans le cadre de la hausse des prix de l'énergie.





CONSEILS MUNICIPAUX

Les Comptes-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles à la consultation sur les panneaux d'affichage communaux et sur le site internet communal, rubrique «vie municipale»

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2025

■ Dernières incivilités dans le village / Déploiement du dispositif de vidéoprotection

Ces dernières semaines, le village connaît un retour des actes de vandalismes et autres incivilités. Une plainte a été déposée par la mairie pour les dernières dégradations : tentative d'incendie, détérioration de la porte du local technique, des toilettes du petit parc, des poubelles communales... Cela a pour conséquence de nuire au voisinage, de développer un sentiment d'insécurité et de surcharger le travail des agents techniques.

En parallèle, la commune a reçu le dossier de consultation aux entreprises transmis par le cabinet LBConseil, notre assistant à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement du dispositif de vidéoprotection. La consultation a été déposée ce jour sur la plateforme dématérialisée avec un délai de réponse des entreprises fixé au 14 mars 2025. En outre, les demandes de subventions auprès du Conseil Régional et de l'Etat ont été déposées le 27 janvier. La demande de subvention auprès du Conseil Départemental sera déposée dès la parution de la circulaire.

INFORMATIONS DIVERSES :

■ 5.2 Point sur les composteurs proposés par la CCBPD : Monsieur Cyrille HOUTIN explique que la livraison devrait intervenir dans les communes d'ici le 2ème trimestre 2025. La CCBPD prévoit un petit réassort en cas de manque.

■ 5.3 Frelon asiatiques : informations générales, sensibilisation, intervention de : Cécile LEVAUX (apicultrice de Châtillon et référente « frelons » à la CCBPD) et Olivier BITAUD (référént frelon habitant de Chessy) présentent un document sur les risques liés au développement du frelon asiatique sur le territoire.

Plus la présence du frelon asiatique se densifie, plus le risque d'accident est grand !

Il est nécessaire de mener une lutte active contre cet insecte invasif pour limiter son expansion.

Objectifs du piégeage de printemps

« Piégeage préventif » ou « de lutte » ≠ Piégeage « de masse » (été-automne)

- Capturer des fondatrices de frelon asiatique en émergence dans le courant du printemps (à la sortie d'hivernage)

- Sur une période courte 8 semaines glissantes

(entre mi-mars et mi-mai)

Éviter la multiplication des nids à l'été et la prédation sur les ruches !

1 moyen d'action complémentaire à la Recherche et de la Destruction des nids

Piégeage de printemps : signaler les nids

Constats :

- Les pièges ne sont pas sélectifs : gros problème pour la biodiversité,
- Les phases de sortie des autres insectes piégés ne sont pas en même temps que le frelon (cycle)
- Il faut donc, d'une semaine sur l'autre, décider ou pas de mettre l'appât en fonction des observations

• Exige une coordination terrain, de ne pas les mettre n'importe où.

Plan d'actions proposé :

- Les nids sont à déclarer sur le site Internet : <https://www.frelonsasiatiques.fr/>
- Mettre en place une équipe de piégeurs sur la commune (Apiculteurs, bénévoles, Elus) => 5 suffisent
- Mettre en place les pièges sur les ruchers et aux endroits où des nids ont été trouvés en hiver (les reines ne vont pas à plus de 300/400 m pour hiverner).

Piégeage été : organisation

- Les citoyens « alerteurs » de la présence de frelon asiatique
- Les référents de la commune (les mêmes que pour le piégeage de printemps) vérifient l'exactitude et déclare sur le site [frelonsasiatiques.fr](https://www.frelonsasiatiques.fr)
- Les référents peuvent participer à la recherche du nid avec les référents GDS

Et l'hiver...

- Les citoyens « alerteurs » de la présence de vieux nids de frelon
- Les référents déclarent les nids sur le site [frelon asiatique](https://www.frelonsasiatiques.fr) pour organiser la lutte de printemps.

Les nids sont à déclarer sur le site Internet : <https://www.frelonsasiatiques.fr/>

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2025

DELIBERATIONS :

■ N° 25-23 BUDGET EAU – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Le Maire expose :

Comme chaque année, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'exécution des budgets de l'année N-1 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le Compte de Gestion 2024 du Budget de l'eau nous a été transmis par le Service de Gestion Comptable de Villefranche sur Saône et le pointage effectué entre la comptabilité interne et celle du trésor public a confirmé la concordance des comptes.

La parole est donnée à Monsieur André DENOYELLE qui expose les éléments budgétaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

- D'ARRÊTER que le Compte de Gestion 2024 du Budget de l'eau, dressé par la trésorerie, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, n'appelle ni observation, ni remarque.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

■ N° 25-24 BUDGET EAU – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Maire expose :

Comme chaque année, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'exécution des budgets de l'année N-1 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le Compte de Gestion 2024 du Budget de l'eau étant conforme au Compte Administratif 2024, ce dernier peut être arrêté.

La parole est donnée à Monsieur André DENOYELLE qui expose et explique les résultats de l'exercice 2024.

VU le CGCT et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121.21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

VU le CGCT et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

CONSIDERANT que Monsieur André DENOYELLE a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

CONSIDERANT que Monsieur Thierry PADILLA, Maire, s'est retiré pour le vote du compte administratif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

- D'ARRÊTER le Compte Administratif 2024 du Budget de l'eau dont les résultats de clôture de l'exercice sont les suivants :

Résultats de l'exercice 2024 :

- Section d'exploitation : 46 233,98 €
- Section d'investissement : - 58 945,88 €

Résultats cumulés avec les exercices précédents :

- Section d'exploitation : 86 847,47 €
- Section d'investissement : 33 001,18 €
- Soit un total cumulé : 119 848,65 €

- DE CONSTATER que le Compte Administratif est conforme au Compte de Gestion.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

■ N° 25-25 BUDGET EAU – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

Le Maire expose :

Vu l'article L.2311-5 du CGCT,

Vu les éléments budgétaires transmis aux conseillers,

Où l'exposé de la commission finances,

- d'affecter le résultat 2024 de l'eau dans les conditions suivantes :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
Résultat de l'exercice	46 233,98 €
Résultats antérieurs de l'exercice	40 613,49 €
Résultat à affecter	86 847,47 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	132 262,04 €
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	99 260,86 €
Besoin de financement	/
AFFECTATION	86 847,47 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0 €
Report en fonctionnement R 002	86 847,47 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

- D'AFFECTER le résultat 2024 de l'eau dans les conditions citées supra.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

■ N° 25-26 BUDGET EAU – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur André DENOYELLE présente la synthèse du budget et les lignes budgétaires de dépenses et de recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

- D'ADOPTER le budget primitif 2025 de l'eau qui s'équilibre ainsi :

- section d'exploitation : 401 787,86 €
- section d'investissement : 329 389,04 €

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

■ N° 25-27 DEMANDE DE SUBVENTION DU CLUB DE L'AMITIÉ

Le Maire expose :

Le club de l'amitié a déposé une demande de subvention de 650 € au titre de l'année 2025.

La parole est donnée à Madame Laëtitia GUYOT, membre de la commission vie sociale et culturelle, pour exposer l'étude de cette demande.





CONSEILS MUNICIPAUX

Les Comptes-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles à la consultation sur les panneaux d'affichage communaux et sur le site internet communal, rubrique «vie municipale»

Pour rappel, une subvention de 650 € a été versée à cette association pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

- D'ACCORDER cette demande de subvention,
- DE VERSER la somme de 650 euros au Club de l'amitié au titre de l'année 2025.

ADOPTÉ à 13 Voix Pour et 1 Abstention.

■ N° 25-28 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AMICALE DES FAMILLES DES RÉSIDENTS DE L'EHPAD JEAN BOREL

Le Maire expose :

Par courriel reçu le 20 février, l'amicale des familles de résidents de l'EHPAD Jean Borel sollicite la commune pour une subvention au titre de l'année 2025.

Pour rappel, l'assemblée délibérante avait décidé de verser la somme de 100 euros à cette amicale au titre d'une subvention pour 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

- D'ACCORDER cette demande de subvention,
- DE VERSER la somme de 100 euros à l'Amical des familles des résidents de l'EHPAD Jean BOREL au titre de l'année 2025.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

■ N° 25-29 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DEMAIN C'EST ICI ET MAINTENANT

Le Maire expose :

Par courriel reçu le 26 février, l'association « Demain c'est ici et maintenant » sollicite la commune pour une subvention de 300 € au titre de l'année 2025 et en faveur de son projet biodiversité 2025 « Nos villages du Beaujolais, refuges à chauves-souris ! ».

Pour rappel, il s'agit de l'association qui nous a donné les nichoirs à hirondelles récemment installés par nos agents techniques. Cette association accompagne également la commune dans le comptage des hirondelles.

La parole est donnée à Madame Gaëlle LEGLISE qui expose la demande de cette association.

Au regard du montant demandé, un débat s'ouvre et le Maire rappelle également qu'un règlement d'attribution des subventions a été voté par délibération par l'assemblée délibérante.

Le Maire propose qu'un vote soit effectué à main levée pour décider du versement ou non d'une subvention : adopté à l'unanimité

Le Maire propose ensuite de procéder à un vote pour déterminer le montant :

- 150 € (soit 50 % du montant demandé) : 7 voix pour / 6 voix contre / 1 abstention
- 100 € : 5 voix pour / 9 voix contre /

abstention = 0 /

- 125 € : 13 voix pour/ 1 voix contre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

- D'ACCORDER cette demande de subvention,
- DE VERSER la somme de 125 euros à l'Association « Demain c'est ici et maintenant » au titre de l'année 2025.

■ INFORMATIONS DIVERSES

■ 5.1 Démission d'un agent administratif :

L'agent administratif chargé d'accueil et de la communication depuis le 1er avril 2024 a présenté sa démission le 28 février. Cette démission sera effective au 28 mars, conformément aux dispositions de son contrat. Une offre d'emploi a été lancée immédiatement et des entretiens sont prévus en semaine 11. Madame Diane BILLARD tient à souligner qu'elle a beaucoup apprécié de travailler avec elle sur la partie communication même si fut de courte durée. Madame Gaëlle LEGLISE ajoute que cet agent avait su créer une ambiance calme et sereine à l'accueil, ce qui semblait très apprécié des administrés. Monsieur le Maire lui souhaite une bonne continuation professionnelle.

■ 5.2 Subventions pour l'aménagement du plateau sportif :

La réhabilitation du terrain de foot en terrain synthétique étant terminée et la couverture des terrains de tennis ainsi que la construction d'une halle étant reportée, des demandes de versement d'acompte des subventions accordées ont été demandées au Conseil Régional et à la Préfecture. Nous avons reçu en février le versement de l'acompte de la DETR (Préfecture) d'un montant de 85 443,20 € correspondant à 80 % du montant total de la subvention accordée en 2023. Nous sommes toujours en attente du versement de l'acompte de la subvention régionale.

■ 5.3 Avancement du projet d'aménagement de la Place Centrale :

La consultation pour les travaux d'aménagement de la Place Centrale s'est terminée le 31 janvier. Au total, cinq offres ont été reçues, contentant les trois lots. A l'issue de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres, les membres ont décidé d'attribuer le lot n° 1 VRD à l'entreprise la mieux disante, de lancer une phase de négociation pour le lot n° 2 Maçonnerie et de rendre infructueux le lot n° 3 Serrurerie en raison d'une seule offre reçue bien au-dessus des estimatifs du maître d'œuvre.

Pour ce 3ème lot, une consultation en directe a été lancée auprès de cinq entreprises dont trois ont, à ce jour, transmis une offre chiffrée. Une seconde réunion de la Commission d'Appel d'Offres est prévue le 11 mars pour attribuer, à minima, le lot n° 2.

■ 5.4 CME :

Madame Agnès PIERRE DAVIGNON explique que le Carnaval est prévu le 23 mars et que, si la météo le permet, on essaiera de faire brûler M. Carnaval sur le parking des pompiers. Il y aura une buvette organisée dont les bénéfices iront à l'association Petit Prince. Madame PIERRE DAVIGNON invite les élus disponibles à venir pour aider à l'organisation et au maintien de la sécurité du défilé.

■ 5.5 Frelons asiatiques :

Madame Gaëlle LEGLISE informe que l'achat des 6 pièges à frelons ont été achetés ce matin même par la commune.

■ 5.6 Terrain intercommunal rue des Marais :

Monsieur Luc PIERRON informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de l'entente intercommunale avec Châtillon, il faut que les élus se positionne sur le devenir du terrain rue des Marais (environ 3 000m²). Le Maire rappelle que le projet commun de créer un centre technique intercommunal n'étant plus d'actualité, il avait ensuite été envisagé de construire une crèche. Cependant, le reclassement de cette parcelle par le PPRNI ne permet pas de créer d'ERP (crèche, maison médicale etc.). La solution ensuite envisagée a été de proposer cette parcelle à des entreprises artisanales qui n'ont finalement pas donné suite. La commune de Châtillon ayant besoin de récupérer des recettes, il faut absolument vendre ce terrain rapidement. Le Maire propose donc aujourd'hui de se prononcer sur la destination de ce terrain : semi-collectif, activité artisanale ou pavillon ? Le débat est ouvert, sachant que la décision sera prise à 50 % avec Châtillon. Après un tour de table, les élus sont plutôt favorables à une solution mixte : un artisan qui construirait son habitation. Une deadline est fixée à septembre. Cette proposition sera soumise à Châtillon lors d'une prochaine réunion.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025

DELIBERATIONS :

■ N° 25-34 BUDGET COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Le Maire expose :

Comme chaque année, il appartient à l'assemblée

délibérante de statuer sur l'exécution des budgets de l'année N-1 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le Compte de Gestion 2024 du Budget Communal nous a été transmis par le Service de Gestion Comptable de Villefranche sur Saône et le pointage effectué entre la comptabilité interne et celle du trésor public a confirmé la concordance des comptes.

Monsieur André DENOYELLE prend la parole pour exposer les éléments budgétaires 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

- D'ARRÊTER que le Compte de Gestion 2024 du Budget communal, dressé par la trésorerie, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, n'appelle ni observation, ni remarque.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

■ N° 25-35 BUDGET COMMUNE – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Maire expose :

Comme chaque année, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'exécution des budgets de l'année N-1 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le Compte de Gestion 2024 du Budget Communal étant conforme au Compte Administratif 2024, ce dernier peut être arrêté.

La parole est donnée à Monsieur André DENOYELLE qui expose et explique les résultats de l'exercice 2024.

VU le CGCT et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121.21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

VU le CGCT et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

CONSIDERANT que Monsieur André DENOYELLE a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

CONSIDERANT que Monsieur Thierry PADILLA, Maire, s'est retiré pour le vote du compte administratif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

- D'ARRÊTER le Compte Administratif 2024 du Budget communal dont les résultats de clôture de l'exercice sont les suivants :

Résultats de l'exercice 2024 :

•Section de fonctionnement : + 168 529,84 €

•Section d'investissement : - 89 885,59 €

Résultats cumulés avec les exercices précédents :

•Section de fonctionnement : + 168 529,84 €

• Section d'investissement : - 59 930,09 €

• Soit un total cumulé : + 108 599,75 €

- DE CONSTATER que le Compte Administratif est conforme au Compte de Gestion.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.



CONSEILS MUNICIPAUX

Les Comptes-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles à la consultation sur les panneaux d'affichage communaux et sur le site internet communal, rubrique «vie municipale»

■ N° 25-36 BUDGET COMMUNE – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

Le Maire expose :

Vu l'article L.2311-5 du CGCT,

Vu les éléments budgétaires transmis aux conseillers,

Ouï l'exposé de la commission finances,

- d'affecter le résultat 2024 de la commune dans les conditions suivantes :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de l'exercice	168 529,84 €
Résultats antérieurs de l'exercice	0 €
Résultat à affecter	168 529,84 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 173 416,09 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	113 486,00 €
Besoin de financement	- 59 930,09 €
AFFECTATION	168 529,84 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	168 529,84 €
Report en fonctionnement R 002	0 €

Monsieur André DENOYELLE explique que le choix de tout affecter en investissement s'explique par le fait qu'il fallait tout d'abord couvrir le déficit en investissement (environ 60 000 €) et ensuite trouver des recettes d'investissement pour financer les deux gros projets de l'année 2025 à financer (aménagement de place centrale et déploiement de la vidéoprotection) dans l'attente du versement des subventions attendues. Monsieur DENOYELLE explique que le Budget Primitif 2025 a été élaboré en prenant en compte cette affectation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

- D'AFFECTER le résultat 2024 de l'eau dans les conditions citées supra.

ADOPTÉ à 12 Voix Pour et 1 Abstention

■ N° 25-37 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Le Maire expose :

La Direction régionale des finances publiques (DRFIP) a transmis l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrice et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le Maire rappelle :

Le taux de la taxe d'habitation ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Les taux votés en 2024 étaient les suivants :

- 27,90 % pour la Taxe foncière (bâti)

- 26,28 % pour la Taxe foncière (non bâti)

- 12,88 % pour la Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres

Monsieur André DENOYELLE explique qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux d'imposition puisque de toute manière l'Etat impose déjà une augmentation annuelle (loi de finances) qui s'élève, pour 2025 à + 1,7 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE, pour l'année 2025 :

-DE MAINTENIR les taux pour la Taxe Foncière,

-DE MAINTENIR le taux de la Taxe d'Habitation des résidences secondaires et autres,

-DE NOTIFIER cette décision aux services préfectoraux,

-DE TRANSMETTRE l'état 1259 complété et signé à la direction départementale des finances publiques accompagné d'une copie de la délibération.

ADOPTÉ à 11 Voix Pour et 2 Abstentions

■ N° 25-38 INSTAURATION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Le Maire expose :

Conformément aux dispositions des articles 1407 bis et 1639 A bis du Code général des impôts, les communes dans lesquelles n'est pas perçue la taxe annuelle sur les logements vacants (THLV) prévue à l'article 232 du Code général des impôts, peuvent, sur délibération du Conseil Municipal prise avant le 1er octobre d'une année pour une application au 1er janvier de l'année suivante, assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de deux années au 1er janvier de l'année d'imposition.

Logements concernés par la THLV :

Nature des locaux : sont concernés les seuls logements, c'est-à-dire les seuls locaux à usage d'habitation (appartements ou maisons).

Conditions d'assujettissement des locaux :

- Logements habitables : seuls les logements habitables, c'est-à-dire clos, couverts et pourvus des éléments de confort minimum (installation électrique, eau courante, équipement sanitaire) sont concernés par le dispositif.

- Logements non meublés : les logements vacants s'entendent des logements non meublés et par conséquent non assujettis à la taxe d'habitation en application du 1er du I de l'article 1407 du CGI.

Appréciation de la vacance :

Est considéré comme vacant, un logement libre de toute occupation pendant plus de deux années consécutives au 1er janvier de l'année d'imposition.

La vacance ne doit pas être involontaire :

La vacance s'apprécie dans les conditions prévues au VI de l'article 232 du CGI. Ainsi, la taxe n'est pas due lorsque la vacance est imputable à une cause étrangère à la volonté du contribuable = logement ne trouvant pas d'acquéreur ou logements ayant vocation à disparaître ou à faire l'objet d'une réhabilitation.

Modalités d'application de la THLV :

La base d'imposition correspond à la valeur locative brute du logement. Cette base n'est diminuée d'aucun abattement (les abattements, exonérations et dégrèvements d'office de Taxe d'Habilitation ne sont pas applicables). Le taux applicable est le taux de la taxe d'habitation de la commune.

Monsieur André DENOYELLE explique que la liste transmise à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) par la Direction des finances publiques, dans le cadre de sa tournée annuelle de conservation cadastrale, fait apparaître 99 logements vacants en 2025 (contre 76 en 2024).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE, pour l'année 2025 :

- D'ASSUJETTIR à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de deux années au 1er janvier de l'année d'imposition, afin de lutter contre une vacance de logements dans la commune, d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché locatif des logements disponibles pour répondre à la demande forte en logement,
- D'APPLIQUER le taux de la taxe d'habitation, soit 12,88 %,
- DE CHARGER le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

ADOPTÉ à 12 Voix Pour et 1 Voix Contre

■ N° 25-39 VOTE DES TARIFS DE L'EAU POTABLE

Le Maire expose :

Les tarifs de l'eau potable s'établissent aujourd'hui ainsi :

	Montant
Abonnement annuel	52,30 €
Redevance prélèvement des ressources en eau/m ³	0,043 €
Prix de l'eau/m ³	1,58 €

Le Maire propose, pour l'année 2025 :

- de maintenir les tarifs actuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

- DE MAINTENIR les tarifs actuels.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

■ N° 25-40 BUDGÉTISATION DES CHARGES DU SYDER

Le Maire expose :

Le montant des charges dues par la commune au SYDER pour 2025 s'élève à 33 514,07 euros.

Comme chaque année, la commune doit se prononcer sur le mode de financement des charges dues soit :

- en payant via une subvention du budget primitif (cela revient à une contribution budgétaire en fonctionnement),
- en payant via la fiscalité prélevée sur les administrés (cela revient à une contribution fiscalisée non inscrite dans le budget primitif),
- en payant tout ou partie en contribution budgétaire et/ou fiscalisée (mix des 2 précédentes solutions).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

- D'INSCRIRE la totalité des charges dues au SYDER au budget primitif communal 2025, soit 33 514,07 euros.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

■ N° 25-41 BUDGET COMMUNE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Messieurs André DENOYELLE et André TAILLARD présentent la synthèse du budget et les lignes budgétaires de dépenses et de recettes.

Le Maire propose d'adopter le budget primitif 2025 de la commune qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement : 1 600 974,00 €
- Section d'investissement : 712 798,04 €

Monsieur André DENOYELLE explique qu'au regard du budget, il n'est pas utile de faire un emprunt. Cependant, afin de pouvoir payer les entreprises dans les délais pour les opérations prochaines (aménagement de la place centrale et déploiement de la vidéoprotection), et dans l'attente des versements des subventions attendues, il serait sans doute plus prudent d'ouvrir une ligne de trésorerie. A ce jour, la trésorerie de la commune permet de couvrir au moins l'une de ces opérations mais il faut également prendre un compte la rémunération du personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

- D'ADOPTER le budget primitif 2025 de l'eau qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement : 1 600 974,00 €
- Section d'investissement : 712 798,04 €

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

■ N° 25-43 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Le Maire expose :

Comme chaque année, les communes peuvent déposer un dossier pour bénéficier de la dotation relative à la répartition du produit des amendes de police afin de les aider à financer des travaux afférents à la circulation et/ou à la sécurisation routière.

L'un des projets porté cette année par la commune est la sécurisation de la Route de la Vallée dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place Centrale. Le montant estimé du projet est d'environ 6 000 € HT.





CONSEILS MUNICIPAUX

Les Comptes-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles à la consultation sur les panneaux d'affichage communaux et sur le site internet communal, rubrique «vie municipale»

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

- D'ADOPTER le projet de sécurisation de la Route de la Vallée,
 - D'AUTORISER le Maire à solliciter une aide du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée,
 - DE CHARGER le Maire de toutes les formalités.
- ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

■ INFORMATIONS DIVERSES

■ 4.1 Recrutement d'un agent administratif chargé d'accueil

Madame PIGNOL Alexandra, agent titulaire chargé d'accueil et d'urbanisme, est en congé pour maladie depuis le 26 mars. Ce congé sera suivi d'un congé pour maternité, portant son retour au mois de septembre. Dans un même temps, Madame OTTELLI Sandrine, agent contractuel chargé d'accueil, a présenté sa démission qui a pris effet le 28 mars. Suite à l'offre d'emploi paru sur les supports de communication habituels, une douzaine de candidatures ont été reçues et cinq entretiens ont eu lieu en mairie. Pour assurer le remplacement de Madame PIGNOL Alexandra durant son congé, c'est Madame BOYER Stéphanie qui a été recrutée en prenant ses fonctions le 1er avril. Un second contrat prendra effet au 1er septembre, au retour de Madame PIGNOL Alexandra, afin d'occuper le poste permanent créé par délibération n° 25-12 du 10 février 2025.

■ 4.2 Avancement du projet d'aménagement de la Place Centrale

Suite à la seconde réunion de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 11 mars, les lots 2 (Maçonnerie) et 3 (Serrurerie) ont été attribués. Le montant total du marché de travaux s'élève à 149 732,50 € HT. La réunion de préparation de chantier a eu lieu le 24 mars. La durée maximale des travaux a été fixée à 7 à 8 semaines, hors intempéries et imprévus majeurs. La réunion de lancement de chantier est prévue le 14 avril avec les entreprises retenues et le maître d'œuvre.

■ 4.3 Déploiement d'un dispositif de vidéoprotection
A l'issue de l'appel d'offres, qui s'est terminé le 14 mars, deux plis ont été reçus et analysés par notre assistant à maîtrise d'ouvrage. La Commission d'Appel d'Offres, dans sa réunion du 31 mars, a décidé de ne pas retenir l'entreprise qui se plaçait en seconde position (SERFIM) et de lancer une négociation avec l'entreprise la moins disante (CONNEX IT). Après négociation, le DPGF proposé

par CONNEX IT est de 130 784,59 € HT (pour l'achat des équipements) et de 3 105,41 € HT (pour la maintenance), soit un montant total de 133 890,00 € HT. La réunion de lancement de chantier est prévue le 14 avril avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage et l'entreprise retenue.

■ 4.4 Commémoration du 8 Mai 1945

Mesdames PIERRE DAVIGNON Agnès et LEGLISE Gaëlle informent que cette commémoration sera particulièrement mise en avant avec les chants des enfants des écoles et une exposition rétrospective à la salle des fêtes avec des témoignages d'habitants de Chessy et divers objets qui ont pu être récoltés.

■ 4.5 Accueil des nouveaux habitants

Madame LEGLISE Gaëlle rappelle que cet accueil aura lieu le 14 juin au matin, jour de la fête du village. Le rendez-vous est fixé à 9h30 devant la mairie avec un accueil du maire, une visite historique du village et un pot de l'amitié.

■ 4.6 Fête du village

Madame PIERRE DAVIGNON Agnès rappelle la date de la fête qui sera le 14 juin après-midi et soir, avec une nouveauté cette année : un marché artisanal et local pour mettre en avant les artisans et créateurs de Chessy.

■ 4.7 Transfert compétence eau potable et assainissement

Monsieur le Maire annonce que la proposition de loi pour la suppression du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement a été définitivement adoptée par le Sénat en seconde lecture. Une fois promulguée, la loi mettra fin à l'obligation faite aux communes de transférer aux EPCI les compétences eau et assainissement, le 1er janvier 2026. Ainsi, les retours en arrière ne sont plus possibles : pour les communes qui ont déjà procédé au transfert, soit environ un tiers des communautés de communes recensées en France, il ne sera pas envisageable de récupérer ces compétences transférées. Le texte prévoit également qu'une commune n'ayant pas transféré la gestion de l'eau et de l'assainissement à sa communauté de communes, à la date de promulgation de la loi, disposerait de trois possibilités : conserver la compétence à l'échelle municipale, la déléguer à un syndicat intercommunal ou la transférer à la communauté de communes.

Monsieur DENOYELLE André précise qu'il appartiendra aux élus du prochain mandat de se prononcer sur ce sujet.

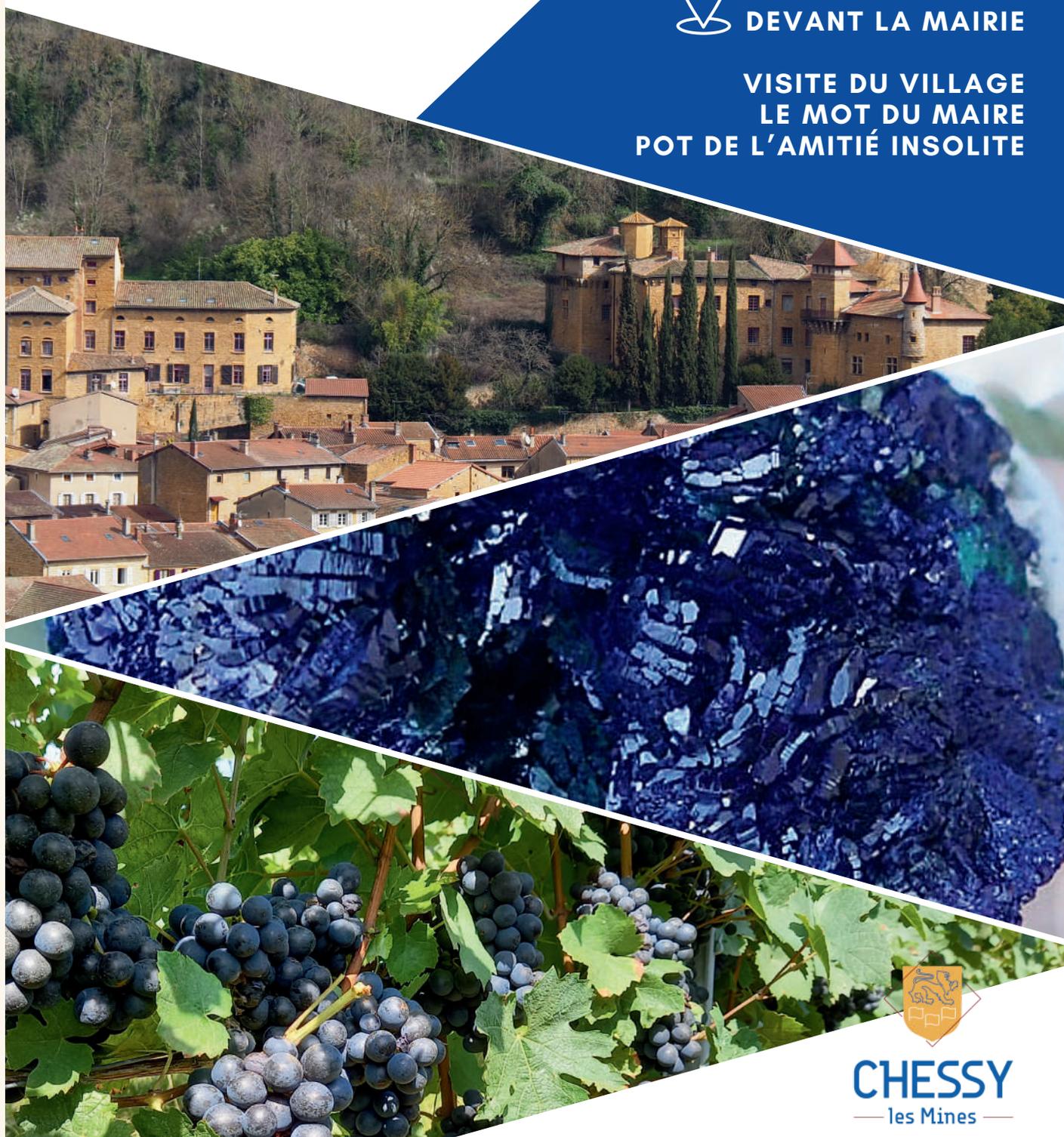
ACCUEIL DES
**nouveaux
arrivants**

**SAMEDI 14
JUIN 2025**



**RDV À 9H30
DEVANT LA MAIRIE**

**VISITE DU VILLAGE
LE MOT DU MAIRE
POT DE L'AMITIÉ INSOLITE**



CHESSY
— les Mines —

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Au secrétariat de la mairie OU
sur le site www.chessy69.fr : Rubrique "Vivre à
Chessy" / "Nouveaux arrivants"





VIE ÉCONOMIQUE

NOUVEAU SUR CHESSY



OUVERTURE DE VOTRE CABINET D'ASSURANCE



256 ROUTE DE LA VALLEE
69380 CHESSY

TEL : 04 81 91 18 40

contact@assurancesdespierresdorees.com
Site : assurancesdespierresdorees.com

NOS SOLUTIONS POUR :

LES PARTICULIERS

- Prévoyance
- Santé
- Décès
- Protection Juridique
- Habitation
- Voyages
- Auto
- Assurance Emprunteur
- Santé animaux

LES PROFESSIONNELS

- Décennale
- Multirisque
- Dommages Ouvrage
- Protection juridique
- Auto
- Prévoyance
- Santé
- Marchands de biens
- Immeubles



**CONTACTEZ-NOUS DÈS
AUJOURD'HUI !**



ASSURANCES DES PIERRES DOREES
256 ROUTE DE LA VALLEE
69380 CHESSY



04 81 91 18 40



www.assurancesdespierresdorees.com



contact@assurancesdespierresdorees.com



**MARIE LAURE ANDREYON,
REFLEXOLOGUE AU 159 ROUTE DE LA
VALLÉE,
VOUS PROPOSERA À PARTIR DE MÌ MAÌ DES
SÉANCES DE SHIATSU.**

■ Le shiatsu se pratique habillé. Il peut être proposé en séance d'une heure sur table de massage pour une prise en charge globale du corps. Le shiatsu peut aussi se décliner en version assise sur chaise adaptée et pour des séances plus courtes de 20 min et principalement axées sur le haut du corps (épaules, nuque, dos et bras).

■ Cette technique vise à relâcher toutes les tensions, douleurs physiques ou émotionnelles. Le shiatsu consiste à effectuer des pressions des pouces et ou des mains sur certains points d'acupuncture sur l'ensemble du corps avec des étirements et frictions pour retrouver un meilleur équilibre, un meilleur sommeil, une libération de certains blocages digestifs et articulaires.

Le shiatsu peut être associé éventuellement avec la réflexologie selon la problématique qui sera soumise.

Tarifs :

- Séance de shiatsu 1h : 65 euros
- Séance shiatsu assis (haut du corps) 20 min : 40 euros

■ Au cours de cet été, je vous proposerai également le massage abhyanga. Ce massage énergétique tout droit venu de la médecine ayurvédique indienne vous apportera détente et harmonie globale de tout le corps
Tarif 1h à 1h30 : 65 euros.

■ Contactez-moi au 06.08.17.16.32 pour rdv ou renseignements.



VIE ASSO

ASSOCIATION ADMR CHATILLON

- Petit moment très convivial ce matin 17 mars à la Maison des Services de l'ADMR de Châtillon.
- En effet, les salariées de l'Association étaient invitées à passer un moment agréable autour d'un café et gourmandises, tout en échangeant avec les bénévoles responsables de l'association et aussi Carole notre secrétaire administrative. Un petit cadeau les attendait.
- C'était ainsi l'occasion de mettre un peu à l'honneur nos aides à domicile ou auxiliaires de vie, qui œuvrent sans compter avec beaucoup de dévouement auprès des personnes âgées ou handicapées qui ont tant besoin de soutien, d'attention ou de soins. Un grand merci à elles pour tout ce beau travail si indispensable qu'elles font avec bienveillance.



ADMR :
49 Route de L'Arbesle
69380 CHATILLON D'AZERGUES
Tel : 04 72 54 42 29
admr.chatillon@fed69.admr.org



ARC

- Le club se développe, une antenne est opérationnelle à Chasselay depuis le 14 mars 2025.
- Notre association propose ses services pour différentes manifestations : événements sportifs ou culturels, surveillance parking, conscrits, mariage Foires, Brocantes etc. Afin d'assurer la sécurité de tous.
- recrutons de nouveaux bénévoles afin de faire de plus nombreuses et de plus grandes assistances, il faut avoir 16 ans minimum avec autorisation des



parents, formation assurée le permis serait un plus et avoir une voiture serait encore mieux.

- Pour tous renseignements contactez-nous par mail ou tél :
assistanceradiochessy@gmail.com / 06.60.12.18.52

assistanceradiochasselay@gmail.com /
06.46.01.30.22





VIE ASSO

Associations cassissiennes: cet espace vous est dédié !
Nous sommes heureux de vous retrouver ici alors n'oubliez pas :
pour le prochain bulletin,
transmettez vos articles à chessy-infos@chessy69.fr

LA VIGNERONNE



■ La Vigneronne est l'association des amis du vieux Chessy, pour la défense du patrimoine, de la culture et de l'environnement.

Tous les ans, nous organisons un « Nettoyage de printemps », ce 5 avril, des membres de l'association et d'autres bénévoles l'ont effectué sur le chemin des Eparcieux.

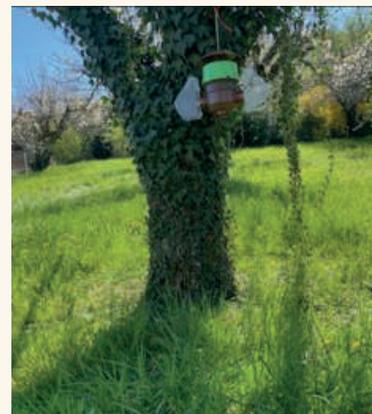
Un beau soleil printanier nous a accompagné et le chemin a été bien nettoyé, bien que partiellement seulement car il est long le chemin quand on arrache les lierres, les lianes et qu'on taille les branches qui l'encombrent !



■ Ce moment s'est terminé par un pot de l'amitié bien sympathique, où nous avons été rejoints par Ginette Burtin, heureuse de participer aussi.



■ Dans notre mission de défense de l'environnement, nous avons acheté 2 pièges à frelons asiatiques, ils ont été installés près d'un nid détruit cet hiver et près d'un rucher. Chacun doit veiller à ce que ces insectes invasifs ne s'installent pas chez nous et ne dévorent pas les abeilles dont nous avons tant besoin.



■ Si vous êtes intéressés par le patrimoine, la culture et l'environnement cassissiens :
contact@lavigneronne.org



Sud Azergues Football

- La 24ème édition du **Tournoi International des Pierres Dorées** a eu lieu ce 22 & 23 février. Ce n'est pas moins de 20 équipes qui se sont affrontés. L'olympique Lyonnais a su s'imposer et remporte cette édition 2025. Un grand bravo aux équipes et parents pour leur bonne ambiance et aux nombreux bénévoles. On se donne rendez-vous en 2026 ! Photo de Maxifooto
- Durant les vacances scolaires, le SAF mets en place des stages. Du 24 au 28 février, les licenciés de l'école de foot ont eu l'occasion de **parfaire leur pratique futsal** dans un cadre ludique et avec un seul mot d'ordre : PLAISIR. **Prochain stage : vacance de Pâques**
- **Quelle saison pour les jeunes du SAF !** Les U15 sont solidement ancrés à la deuxième place de leur poule, et les U17 actuellement en tête du classement. Et ce n'est pas tout, ces deux équipes sont toutes les deux encore en lice pour la Coupe du Beaujolais ! Allez le SAF !
- Toutes les infos du SAF sur notre site : www.sudazerguesfootball.fr et réseaux sociaux



sudazerguesfootball69380@gmail.com



Dans la Vallée d'Azergues

Au Pays des Pierres Dorées

Chessy-Les-Mines

Samedi 24 Mai 2025

à partir de 8 heures



Stade Jean Bidon

Vide Greniers-Brocante

4 € le mètre linéaire

Entrée gratuite

Organisé par le COMITE d'ENTRAIDE au 3^{ème} âge

Tous renseignements : ☎ 09 53 14 06 59 ou 06 19 59 30 91
Imprimé par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique

QI GONG ET TAI JI CHUAN CHESSY-CHÂTILLON SOURIRE À LA VIE



■ Pratiquer est une découverte, une expérience, une aventure qui nous rend plus disponible au présent. Se donner une intention juste pour pratiquer au-delà d'une activité corporelle. Un centrage pour vivre une expérience vraie. Le centre paisible, stable, joyeux. Renouer avec la petite voix de l'intuition qui permet de faire évoluer sa vie.

■ La pratique du QI GONG et du TAI JI CHUAN apaise l'esprit et soulage le corps. QI GONG et TAI JI CHUAN sont thérapeutiques par essence. Ils font partie des pratiques thérapeutiques de l'attention et de la conscience liées au mouvement.

■ Pratiquer, c'est sourire à la vie.

■ Différentes séances chaque semaine, hors vacances scolaires, à Chessy ou à Châtillon (à préciser).

MERCREDI : 18h - 19h30 : mouvements pour le bien-être et TAI JI CHUAN.

MARD: QI GONG : 9h30-20h30

JEUD : QI GONG : 14h-15h
TAI JI CHUAN 15h - 16h

MEDITATION : sur inscription, le jeudi vers 13h.

QI GONG, un dimanche par mois :
9h - 11h (sur inscription préalable).

■ Nous sommes là pour vous renseigner :
Christel : 06 79 36 29 39 ou tc3info@orange.fr
Françoise : 06 28 07 02 61
KIMOCHI: tcqg69@orange.fr
Et aussi : KI-asso.org





VIE ASSO

Associations cassissiennes: cet espace vous est dédié !
Nous sommes heureux de vous retrouver ici alors n'oubliez pas :
pour le prochain bulletin,
transmettez vos articles à chessy-infos@chessy69.fr



QUOI DE NEUF DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE DE LA CHESSYLITE ?

■ Les classes de CE1/CE2 et CE2/CM2 sont parties 3 jours en classe de neige dans le Jura, du 6 au 8 janvier. Sur place, balade en poneys, visite de fromagerie, randonnée raquettes... Tout le monde est revenu ravi de cette parenthèse enneigée.



■ Les deux classes de CP-CE1 poursuivent leur projet sur la nature. Après avoir visité les vignes de Chessy en octobre, observé la faune et la flore aux alentours de l'école en décembre, les élèves ont assisté en février, à une animation autour du lierre et ont appris tous ses secrets grâce à une intervenante spécialisée. Prochaine étape : une classe découverte de deux jours en avril au lac des sapins.



■ Les enfants des cycles 1 et 2 et la classe de Les classes de CM1-CM2 ont travaillé l'improvisation avec Sébastien MICHEL, intervenant spécialisé. Celui-ci a su lever leurs appréhensions et les faire

entrer dans le monde magique de l'improvisation. Après seulement quelques séances, ils ont enchanté leurs familles en leur offrant quelques saynètes d'improvisation.

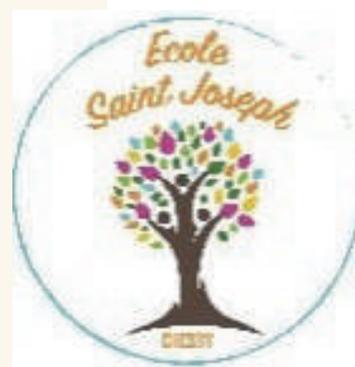
■ Le jeudi 20 Mars, nous avons participé à l'édition de printemps de la Grande Lessive (installation artistique éphémère faite par tous et tout autour de la Terre) dont le thème était : « DU PAPIER, DES PAPIERS, VOS PAPIERS ». Le vent ayant décroché rapidement les œuvres étendues le matin, nous avons étendu notre grande lessive à l'intérieur dans les couloirs.



■ Le vendredi 21 Mars, toute l'école a participé à la journée mondiale de la trisomie. Pour cela, nous avons tous porté des chaussettes dépareillées. C'est une action symbolique, des chaussettes dépareillées pour célébrer la diversité et briser les préjugés, pour montrer que nous acceptons la différence, que nous sommes prêts à ce que les différences soient plus visibles dans la société.

■ Une classe de CM1-CM2 participe au concours de création de podcast organisé par France Inter pour stimuler l'écoute et la créativité des plus jeunes. Les élèves ont écrit et mis en son un podcast sur la vie et l'œuvre d'Edmond Locard, fondateur du tout premier laboratoire de police scientifique à Lyon et créateur de la criminalistique. La classe gagnante participera à l'enregistrement et au mixage de son podcast avec Laure Grandbesançon dans les studios de la chaîne et verra son histoire intégrée au fil des Odyssées sur l'application Radio France et le site franceinter.fr. Nous leur souhaitons donc bonne chance !

■ 2 classes de maternelle participent à une grande exposition organisée par une vingtaine de classes des environs sur le thème « Semblable, invraisemblable. » L'exposition aura lieu du 13 au 20 Mai à St Genis l'Argentière, elle est ouverte au public le samedi et dimanche. Les classes participantes s'y rendront dans la semaine.



ÉCOLE SAINT JOSEPH

■ Journée banalisée n°2

Pour cette seconde journée banalisée, l'équipe a souhaité mettre en avant l'alimentation, notre thème d'année, et les cultures du monde.

Ainsi, les enfants, déguisés, ont pu cuisiner, avec l'aide de parents et de grands-parents, des recettes autour de quatre pays : les Etats-Unis, l'Argentine, la Grèce et la Thaïlande. Pancakes, rouleaux de printemps, pita, tzatziki, coleslaw...et bien d'autres plats !

En fin de journée, nous avons réalisé un grand banquet dans la cour de l'école afin de partager nos plats avec les familles. Une réussite !



■ Motricité globale

Depuis plusieurs années, Elodie DESGOUTTES et Amandine CLECHET du Studio Forme et Santé, effectuent un cycle de motricité globale avec les élèves de toutes les classes, en lien avec le thème d'année. C'est parti pour 6 séances !



■ Portes ouvertes et inscription 2025/2026

Les portes ouvertes de l'école, samedi 12 avril de 9h à 12h, permettent aux familles actuelles et futures de venir découvrir ou redécouvrir les classes et d'échanger avec l'équipe. Cette année, l'APEL de l'école organise un petit marché local à l'intérieur de la cour.

■ Fête de l'école – Samedi 21 juin 2025

DANSE ART CONCEPT

■ Salsa, merengue, reggaetón, bachata, ça vous parle ?? Vos hanches commencent à gigoter à l'évocation de ces styles de musique ? Alors rejoignez-nous vite !

■ Danse Art Concept et Alicia vous proposent 3 occasions de vous défouler dans la bonne humeur, à la rentrée prochaine :

- mardi : Zumba et Pilates à partir de 19h
- Mercredi : strong et zumba à partir de 19h30
- Vendredi : Zumba, Pilates et Circl dès 9h du matin

■ Danse Art Concept, ce sont aussi des cours de découverte proposés à nos adhérents et aux extérieurs pendant les vacances scolaires et une

master class Zumba annuelle au profit d'une noble cause (Octobre Rose, Dr Clown)

■ Et parce qu'on ne tient pas en place : ouverture d'un nouveau cours de Street Dance pour ados de 12-15 ans, le mardi à 17h

■ Tous nos cours se déroulent sur Chatillon donc aucune raison de ne pas venir ! Les cours sont accessibles à tous.

■ Convaincus ? Curieux ? Retrouvez-nous au forum des associations de Chatillon/Chessy en Septembre ou contactez-nous par mail : danseartconcept@gmail.com

■ À très vite !





VIE ASSO

Associations cassisiennes: cet espace vous est dédié !
Nous sommes heureux de vous retrouver ici alors n'oubliez pas :
pour le prochain bulletin,
transmettez vos articles à chessy-infos@chessy69.fr

T3C

■ Chères lectrices, chers lecteurs,

Comme chaque année, nous avons débuté l'année en partageant un moment convivial autour d'un apéritif, l'occasion de présenter nos vœux à tous les membres du club.

■ En février, le carnaval a apporté joie et bonne humeur sur les courts.
Les enfants, déguisés et ravis, ont profité de cette belle journée festive.

■ Nous avons également organisé le traditionnel TFP (Tennis, Foot, Pizza),
comme à chaque début de vacances scolaires.

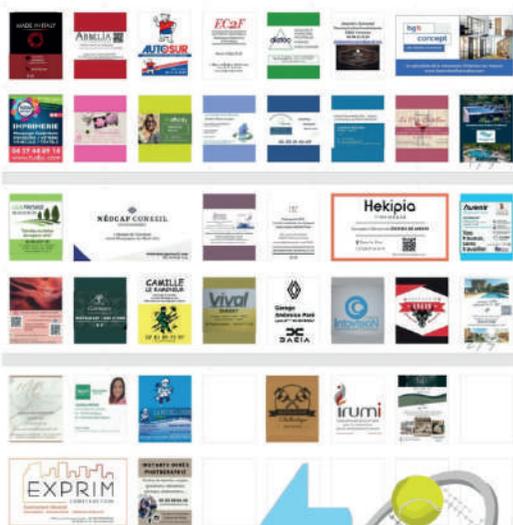
Prochain rendez-vous : le 25 avril
Pensez à vous inscrire !

■ Le 26 mai à 10h, nous vous invitons à découvrir le Pickleball, un sport ludique, accessible à tous et parfait pour partager un bon moment.
Nous tenons également à remercier nos sponsors pour leur soutien précieux tout au long de l'année.

■ Enfin, réservez votre date: le 22 juin, nous célébrerons la Fête du Tennis avec un programme festif à ne pas manquer !

■ Pour les jeunes joueurs, les stages d'été auront lieu du 1er au 4 juillet, du 7 au 11 juillet 2025.

■ **À très bientôt sur les courts !**



UNE BONNE NOUVELLE POUR LA PROCHAÎNE SAISON

■ Grâce à l'implication des adhérents, des professeurs et du bureau, nous avons le grand plaisir de vous annoncer que l'école de musique des Pierres Dorées ouvrira à nouveau ses portes en septembre prochain, et nous l'espérons pour de nombreuses années encore! Nous remercions toutes les personnes qui se sont mobilisées, les Mairies qui nous ont écoutés, et le Département de Rhône qui nous a apporté son soutien. Nous avons notamment rencontré Mme Publié, Vice-Présidente du Conseil départemental en charge de la culture, du tourisme, de l'attractivité et de la vie associative qui s'engage à soutenir la réalisation de notre concert de fin d'année.

Une année riche en projets !

- Le concert de la chorale et des élèves de l'Atelier vocale et rythmique (APVR) à l'église de Chessy a ravi les spectateurs, nombreux à avoir bravé le froid pour les écouter en ce 14 décembre.
- Le 25 janvier a eu lieu la traditionnelle audition d'hiver : une belle fête qui a mis à l'honneur les élèves de l'école et les progrès de chacun. Ce temps a été clôturé par une superbe interprétation collective de l'ensemble des professeurs qui a fait bouger toute la salle!

Plusieurs autres projets rythmeront la vie de l'école jusqu'au mois de juin :

- Une intervention des élèves d'APVR et de la chorale à l'EHPAD de Charnay pour favoriser les liens intergénérationnels autour de la musique;
- Deux projets avec le collège Simone Veil : une proposition de « musique acoustique vs musique sonorisée », et une participation de l'école au bal de promotion des élèves de troisième.

Rendez-vous le 13 juin à 18 h à Châtillon

- Du soleil, un bon repas, une superbe équipe prête à vous accueillir derrière la buvette et surtout... de la musique!!

Les bénévoles, professeurs et élèves de l'école sont déjà au travail pour vous concocter un moment de bonne humeur et de convivialité avec :

- Une scène acoustique à l'église
 - Un concert des groupes Pop Rock, ados et adultes de l'école ainsi que des musiciens invités
- Nous vous attendons nombreux pour faire la fête, manger et danser avec nous!



- Contactez-nous pour plus d'infos :
edmdespierresdorees@gmail.com
www.asso-edmpierresdor.wixsite.com
www.facebook.com/Ecolemusiquepierresdorees/



VIE ASSO

Associations cassisiennes: cet espace vous est dédié !
Nous sommes heureux de vous retrouver ici alors n'oubliez pas :
pour le prochain bulletin,
transmettez vos articles à chessy-infos@chessy69.fr

CLUB DE L'AMITIÉ



■ **Dans la bonne humeur et avec énergie nous avons confectionné les fleurs en papier pour les conscrits : (cette année la classe en 5) Elles iront décorer les chars, les rues ...**

■ Le Club de l'Amitié est ouvert à tous, venez nous rejoindre !

■ Ce Club est un lieu de rencontre, de parole, d'entraide et de partage.

■ C'est également un lieu d'activités :

- **Marche douce** (entretien physique, promenades) lundi de 14h à 16h.

- **Atelier Mosaïque** (technique, accompagnement dans le choix et la réalisation de son projet artistique) mardi 14h à 16h30.

■ **Informatique** (débuter avec l'outil informatique, l'utiliser pour son quotidien) mercredi matin de 9h à 11h.

■ **Activité jeux : actuellement coinche et scrabble.** Nous recherchons des joueurs de carte. Jeudi de 13h30 à 18h.

■ La cotisation est de 10 euros par trimestre.

■ Dans l'année nous organisons 1 sortie à la journée, 1 pique-nique, 1 restaurant ainsi qu'un repas pour la période de Noël.



Le Club de l'Amitié est un lieu de lien social avec des personnes de son village, ou des villages avoisinants, nous rencontrons aussi les enfants des écoles, donnons de notre temps pour la réalisation de fleurs en papier pour les conscrits.

N'hésitez pas à vous renseigner à venir nous voir dans notre local au rez-de-chaussée à droite de la Mairie.

■ Téléphonez moi :
Mme BERERD MARIE PAULE
06/15/64/08/51

Amicalement : La présidente

UNE MFR PRÈS DE CHEZ VOUS !

■ La MFR de Chessy-les-Mines

Depuis 1963, la Maison Familiale Rurale (MFR) de Chessy-les-Mines accompagne les jeunes dans leur parcours scolaire et professionnel grâce à des formations en alternance. Cet établissement privé sous contrat propose des cursus variés, allant de la Seconde Générale et Technologique au Bac STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant), jusqu'au BTS Aménagements Paysagers. Ces formations permettent aux élèves d'allier enseignement théorique et expériences pratiques en entreprise, favorisant ainsi leur insertion professionnelle.

■ Les atouts des formations en alternance

Les formations en alternance à la MFR de Chessy offrent plusieurs avantages :

- **Expérience professionnelle concrète :** Les élèves alternent entre cours théoriques et stages en entreprise, ce qui leur permet de découvrir différents métiers et secteurs.
- **Accompagnement personnalisé :** L'équipe pédagogique est attentive aux besoins individuels des élèves, notamment ceux présentant des troubles de l'apprentissage.
- **Cadre bienveillant :** L'établissement met un point d'honneur à créer une ambiance familiale et motivante, avec des infrastructures modernes (internat, salles équipées).

■ La MFR de Chessy-les-Mines incarne une approche éducative unique qui allie savoirs académiques, expériences professionnelles, et développement personnel. Avec son histoire riche et ses valeurs fortes, elle constitue un choix idéal pour les jeunes en quête d'une orientation adaptée et prometteuse.

■ Focus sur l'histoire des Maisons Familiales Rurales

Les MFR trouvent leurs origines en 1935, dans le Lot-et-Garonne, où des agriculteurs ont imaginé un modèle éducatif adapté aux besoins spécifiques de leurs enfants. Ce concept novateur repose sur une gestion associative par les familles, une alternance entre formation théorique et pratique, et une pédagogie inclusive. Depuis leur création, les MFR ont connu une expansion remarquable, avec aujourd'hui plus de 400 établissements en France et dans le monde.

■ Journées portes ouvertes

La MFR de Chessy-les-Mines ouvre ses portes aux élèves intéressés un samedi en novembre, janvier, mars et les 14 et 21 mai. C'est l'occasion idéale pour découvrir les locaux, rencontrer l'équipe et pédagogique, et obtenir toutes les informations nécessaires sur les formations proposées.

N'hésitez plus, venez nous rencontrer et découvrez tout ce que la MFR de Chessy-les-Mines peut offrir pour construire votre avenir !

■ Retour sur les portes ouvertes du 22 mars



Un accueil chaleureux des familles qui viennent se renseigner; & un foyer où les élèves passent du bon temps !

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Formation par alternance
à CHESSY

PORTES OUVERTES

Mercredi 14 & 21 mai
14h-18h

Découvrez nos formations lors de nos demi-journées portes ouvertes à la MFR : une immersion dans un environnement convivial et pédagogique unique !

**TROUVEZ LA FORMATION QUI VOUS RESSEMBLE
OPTEZ POUR L'ALTERNANCE**

www.mfr-chessy.fr



VIE ASSO

Associations cassissiennes: cet espace vous est dédié !
Nous sommes heureux de vous retrouver ici alors n'oubliez pas :
pour le prochain bulletin,
transmettez vos articles à chessy-infos@chessy69.fr

MINES DE LIENS

■ L'association propose la 11ème édition de sa foire aux plantes annuelle, une belle journée en plein air et en intérieur :
Les Jardiniales, le dimanche 4 mai

Des exposants de plants, plantes, semis, fidèles et locaux. Et des nouveautés
Un troc de graines, semis, plantes.
Des ateliers : culinaire et enfants.
4 balades botaniques pendant la journée.
Buvette et restauration locale

■ Participez aux conférences :
- Connaître, reconnaître et protéger les orchidées de notre région.
- Comment faire un potager sur 1m² ?
- Un jardin de roses mais pas que...
- Pourquoi la nature prend soin de notre santé ?
- Comment créer une spirale aromatique ?
- Mon jardin luxuriant, grâce au vivant.
- Fabriquer une LIFOfer : Litière FOrestière Fermentée.
- La lutte contre le frelon asiatique tout en préservant la vie des autres insectes.

■ Inscription possible pour toutes les balades et les conférences <https://www.helloasso.com/associations/mines-de-liens/evenements/jardiniales-2025-conferences>

Dans un esprit festif !

Suivez l'actualité sur le FB Les Jardiniales : informations sur nos exposants, nos animations...

■ **Les adhérents de Mines de Liens sont plein de ressources et proposent de nombreuses activités**

Cuisine,
Fabrication d'encens, ateliers olfactifs,
Ateliers créatifs,
Ateliers philosophiques...

■ Suivez le calendrier sur le site <http://www.minesdeliens.org/>
Suivez-nous sur les réseaux sociaux !
contact@minesdeliens.org

Troc de plants, semis, graines, plantes
Vente de plants
Ateliers
Buvette
Restauration
Ateliers pratiques
Conférences
Tombola
Renseignements & réservation des stands
Les Jardiniales
jardiniales@minesdeliens.org
www.minesdeliens.org
06 70 01 12 65

Programme

Balades et atelier

Balade botanique n°1	10h00	Connaître, reconnaître et protéger les orchidées de notre région Olivier BITAUD
Atelier « Les légumineuses durables dans son assiette »	11h00	Comment faire un potager sur 1m ² ? Michel DIEBOLT
Balade botanique n°2	11h30	Un jardin de roses mais pas que... Nathalie DELMARRE (Le jardin des eaux)
Balade botanique n°3	14h00	Pourquoi la nature prend soin de notre santé ? Christine BUTIN
Balade botanique n°4	15h30	Comment créer une spirale aromatique ? Michel DIEBOLT

Conférences

Balade botanique n°1	10h00	Connaître, reconnaître et protéger les orchidées de notre région Olivier BITAUD
Atelier « Les légumineuses durables dans son assiette »	11h00	Comment faire un potager sur 1m ² ? Michel DIEBOLT
Balade botanique n°2	11h30	Un jardin de roses mais pas que... Nathalie DELMARRE (Le jardin des eaux)
Balade botanique n°3	14h00	Pourquoi la nature prend soin de notre santé ? Christine BUTIN
Balade botanique n°4	15h30	Comment créer une spirale aromatique ? Michel DIEBOLT
		Mon jardin luxuriant, grâce au vivant ! Association partenaire Demain Ici et Maintenant (DIM)
		Fabriquer une LIFOfer - Litière FOrestière Fermentée Henry CHAMBE
		La lutte contre le frelon asiatique tout en préservant la vie des autres insectes Cécile LEVAUX

BEAULOUAN GEOPARK

CHESSY LES MINES.

Fête du village

SAMEDI 14 JUIN
2025



Activités pour les enfants et les adultes !

De **15h30** à **18h30** : Stands de jeux pour tous les enfants, côté petit parc et city stade.

À 18h : ouverture du marché artisanal local, avec plusieurs artisans et créateurs de Chessy.

Animations, convivialité et spectacle !

À partir de 18h30 : Barbecue tenu par les commerçants côté stade, stand de crêpes et animation musicale.

À 22h : Feu d'artifice au dessus du stade !



VIE ASSO

Associations cassissiennes: cet espace vous est dédié !
Nous sommes heureux de vous retrouver ici alors n'oubliez pas :
pour le prochain bulletin,
transmettez vos articles à chessy-infos@chessy69.fr

CLASSE EN 3

- En collaboration avec nos viticulteurs, la 3 renouvelle sa soirée désormais traditionnelle «Rosé Nuit d'été», au stade de Chessy, le vendredi 4 juillet !



CRÉA'MÔMES

■ L'accueil de loisirs Créa'Mômes à Chatillon d'Azergues est ouvert durant les mercredis et les vacances scolaires de 7h30 à 18h30. Nous accueillons les enfants âgés de 3 à 12 ans, répartis en trois groupes (les 3-5 ans dans les locaux de l'école maternelle, les 6-7 ans et les 8-12 ans dans les locaux de l'école élémentaire).

■ Toutes les informations et les dates d'inscriptions sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (onglet « Enfance-Jeunesse »), ou contacter la direction par mail : creamomes@cc-pierresdorees.com

■ Une fois la période d'inscription passée pour les mercredis, merci de nous contacter directement par mail si vous avez besoin de places.

■ Nous sommes en recherche d'animateurs pour les mercredis et les vacances scolaires, si vous êtes intéressés vous pouvez nous contacter par mail.

L'équipe de direction et d'animation de Créa'Mômes

CLASSE EN 6

■ C'est avec grand plaisir que la classe en 6, reprends le flambeau, après ce weekend ou la classe en 5 a été mise a l'honneur, bravo a eux!!

■ Depuis la rentrée, nous avons eu le plaisir de vous proposer plusieurs rendez-vous marquants : notre tout premier karaoké en septembre 2024, un savoureux rougail saucisse en décembre, et en mars 2025, le lancement du tout premier tournoi de poker à Chessy !

Tout d'abord merci à vous d'avoir participé à ces événements !

■ Ce week-end, vous nous avez sûrement croisés derrière le bar du bal de la 5 – toujours prêts à partager un bon moment avec vous, dans la bonne humeur !

Et ce n'est pas fini !

Notez bien les prochaines dates :

■ 21 juin : Fête de la musique

■ 27 Septembre : 2e édition de notre karaoké

■ Décembre : Un repas a emporter convivial à venir... (des so6?)

■ L'année prochaine la classe en 6 sera à l'honneur ! Nos conscrits, petits et grands avons besoin de vous, afin de nous permettre de réaliser en 2026 un magnifique weekend !

On vous attend nombreux pour continuer l'aventure avec nous !

Classement vôtre,
Vos conscrits de la 6 !



2025 ... CLASSE EN 5 !

La classe en 5 de Chessy a ambiancé le village du 11 au 13 avril !

Les conscrits de la 5 de Chessy se sont réunis le week-end du 11 au 13 avril 2025 dans les rues du village, très joliment décorées pour l'occasion. Les festivités, sous le thème du voyage dans le temps, ont débuté le vendredi soir 11 avril par le défilé humoristique avec 4 chars pilotés par les viticulteurs du village : Luc Pierron, Cédric Lacombe, Philippe Dury et David Bost. Le char des 10 ans était occupé par de petits savants fous ayant ramenés tous les conscrits à l'année de leur naissance ! Ainsi, le char des 30 ans était sous le thème des années 90, réunissant des personnages célèbres de l'époque (Pokémon, Teletubbies, Power Rangers et même Cruella et Britney Spears étaient de la partie). Les 40 et 50 ans sont partis en bateau pour La Croisière s'amuse, célèbre série télévisée des années 70/80. Tandis que les 60 ans et + célébraient l'époque Peace and Love ayant suivie de près la fin de la 2de Guerre mondiale en 1945, représentée par nos doyens en Jeep d'époque !

A l'avant, on a retrouvé la classe en 4, venue enterrer ses conscrits déguisés en mineurs et en Chessylite. Le défilé était accompagné par la Batucada Tribu BTP qui a su faire danser les cassissiens ! Après la remise des clés du village par la classe en 4 à la classe en 5, tout le monde s'est donné rendez-vous à la buvette, puis au bal, servis, comme le veut la tradition, par la classe en 6 ! Au bal, c'est Benoît Martin, Cassissien et DJ de l'agence Ben Venuto qui a mis l'ambiance !

Après une journée de rangement et de remise en place samedi 12 avril, également rythmée par la célébration des conscrits en l'église de Chessy par le Père Joël Tapsoba et l'animation des 10 ans qui ont pu profiter d'un laser game et d'un goûter à King Aventure de Dardilly, les conscrits ont repris de plus belle le dimanche 13 avril.

A 9h les photos se sont déroulées sous une pluie battante mais, coup du destin ou prières



entendues, la pluie a cessé au départ de la vague accompagnée par la Fanfare des Olmes "Accord D Lyres". Après la dépose des gerbes à la mairie et au monument aux morts, la vague s'est répandue dans le village pour finir sa course folle dans la cour de l'école Saint-Joseph où la classe en 6 a assuré le service du vin d'honneur. C'est lors de ce vin d'honneur que notre doyenne a prononcé un magnifique discours dans le thème du week-end. Enfin, les conscrits se sont retrouvés autour du traditionnel banquet servi par le Restaurant l'Authentique et à nouveau animé par les équipes de l'agence Ben Venuto. Un moment convivial et festif pour clore ce week-end sous le signe du partage ! La classe en 5 tient à remercier tous les conscrits et tous les cassisiens pour ces moments inoubliables et vous donne déjà rendez-vous dans 10 ans !

Discours de Mme Béatrice Géraud, doyenne de la 5 :

"Bonjour Chessy, bonjour les classes en 5, Vendredi, j'étais en tenue d'infirmière, celle revêtue par ces femmes qui pendant la 2de Guerre mondiale ont porté secours et assistance aux blessés. Pourquoi cette référence ? Parce que je suis née en 1935 ! J'ai eu un début de jeunesse paisible, à la campagne. Et je n'ai que 4 ans quand la guerre est déclarée. Habitant une très grande maison, à 20 kms de Vichy, les soldats allemands sont venus s'installer chez nous ! Et même à la campagne, le couvre-feu était obligatoire. Cet habit d'infirmière illustre pour l'époque les soins, l'écoute, la bienveillance et l'espoir. Ces femmes portent cet «habit de lumière» car elles viennent secourir et panser les souffrances des blessés. Aujourd'hui, elles n'ont plus besoin de cet uniforme. Nous les reconnaissons tout naturellement par ce même engagement auprès des malades et des blessés. Le stéthoscope que je porte autour du cou est un instrument historique, puisque inventé en 1816 par Laennec. La Croix Rouge Française, créée en 1864, est opérationnelle sur tous les fronts. Hier, comme aujourd'hui ! Hier, en 1935, ces infirmières étaient recrutées pour conduire les ambulances. Aujourd'hui, et même si j'ai obtenu il y a bien longtemps mon brevet de secourisme de la Croix Rouge, je ne vais pas conduire ... Je me fais conduire. Dans les rues de Chessy, parmi tous les Cassisiens, et avec vous, la classe en 5 !!! Je remercie mon chauffeur. Je remercie ma couturière qui a confectionné mon habit. Belle journée à nous tous !"



ÉTAT CIVIL

MARIAGE

Guillaume, Laurent BATOR et Marion GALLI, le 1er mars 2025

NAISSANCES

Anna RACAT née le 31 mars 2025 à Ecully

DÉCÈS

Patrick CARO, le 26 février 2025

Stéphanie FEREOL, le 5 février 2025

Marie-Louise FARGET, née DUMAS, le 6 janvier 2025

Direction de la publication et responsable de la rédaction : Thierry Pacilla, maire de Chessy.
Réalisation & impression : mairie de Chessy - commission communication. Ne pas jeter sur la voie publique.
Crédits photos : Lolau Rouge & Lin & ©Denis BRUDZYNSKI Le Patriote Beaujolais VDS- CANVA - DESTINATION BEAUJOLAIS - CCBPD



CHESSY
— les Mines —

Place de la Mairie
69380 Chessy les Mines

04 78 43 92 03

accueil@chessy69.fr
www.chessy69.fr

La mairie est ouverte le lundi, mardi,
jeudi et vendredi de 14h30 à 18h30
Le mercredi de 9h00 à 12h00
Fermeture le samedi